

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DE LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION (CLI)
AUPRÈS DU C.N.P.E. DE CATTENOM**

**DU 7 NOVEMBRE 2019
AU DEPARTEMENT DE LA MOSELLE**



Etaients présents :

- Mme Rachel ZIROVNIK, Vice-Présidente de la CLI, Vice-Présidente du Département, Conseillère Départementale du canton de Yutz,
- M. Damien ZIEGLER, représentant M. Patrick LUXEMBOURGER, Vice-Président de la CAPFT, Maire de Terville,
- M. Jean-Pierre HOËL, représentant M. Patrick LUXEMBOURGER, Vice-Président de la CAPFT, Maire de Terville,
- M. Bernard ZENNER, Représentant de la commune de Cattenom, 1^{er} Adjoint au Maire,
- M. François LACHAUD, représentant le Dr. Bernard PY, Président de l'Association de Sauvegarde pour la Vallée de la Moselle,
- M. Marc TABOURET, Représentant de la Confédération de la Consommation, du Logement et du Cadre de Vie (CLCV) Moselle,
- Mme Hélène TOBOLA, ARS Moselle,
- M. Thierry HEGAY, Sous-Préfet de Thionville,
- M. Olivier GIROD, Directeur de Cabinet du Préfet de la Moselle
- M. Fabrice LEONI, Directeur des Sécurités, Préfecture de la Moselle,
- M. Sylvain GENY, Chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC), Préfecture de la Moselle,
- M. Kevin MORIN, SIDPC, Préfecture de la Moselle,
- Mme Brigitte BECKER, SIDPC, Préfecture de la Moselle,
- M. Thierry ROSSO, Directeur du CNPE de Cattenom,
- M. Antoine FRENOY, Chef de mission communication du CNPE de Cattenom,
- Mme Edith BALANDRAS, Mission communication du CNPE de Cattenom,
- Mme Virginie BORDIN, Mission communication du CNPE de Cattenom,
- M. Laurent WERDENBERG, Directeur délégué technique et environnement du CNPE de Cattenom,
- M. Jérôme LE SAINT, Directeur délégué arrêt de tranches du CNPE de Cattenom,
- M. Michael GRAY, Adjoint au chef de service combustible logistique et déchets,
- M. Pierre BOIS, Chef de la division de Strasbourg de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN),
- M. Thomas JACKL, représentant Mme Daniela SCHLEGEL-FRIEDRICH, Landrätin du Landkreis Merzig-Wadern,
- M. Andreas LUDWIG, Adjoint au Maire de Trèves,
- M. Johannes HILL, Mairie de Trèves,
- M. Stephan SCHMITZ-WENZEL, Directeur administratif, représentant le Landrat SCHARTZ, Landkreis Trier-Saarburg,
- M. Guy BLEY, Haut-Commissaire Adjoint à la Protection Nationale (HCPN) du Grand-Duché de Luxembourg,
- Mme Myriam HEIRENDT, HCPN du Grand-Duché de Luxembourg,
- M. Roger SPAUTZ, Représentant de Greenpeace Luxembourg,

Assistait également :

- Mme Anne-Laure MACLOT, Secrétaire de la CLI,

Etaient excusés :

- M. Patrick WEITEN, Président de la CLI, Président du Département, canton de Yutz,
- M. Jean-Marie MIZZON, Sénateur de la Moselle,
- Dr. Khalifé KHALIFE, Conseiller Régional Grand Est,
- Mme Isabelle RAUCH, Députée de la circonscription de Thionville-Est, Conseillère Départementale – canton de Metzervisse,
- M. Pierre ZENNER, Conseiller Départemental du canton de Metzervisse,
- M. Laurent STEICHEN, Vice-Président du Département – canton de Bouzonville,
- Mme Katia MULLER, Conseillère Départementale du canton de Bouzonville,
- Mme Pauline LAPOINTE-ZORDAN, Vice-Présidente du Département – canton de Thionville,
- M. Olivier RECH, Conseiller Départemental du canton de Thionville,
- Mme Katia GENET-MAINCION, Vice-Présidente de la CCCE, Maire de Berg-sur-Moselle,
- M. Denis BAUR, Vice-Président de la CCCE, Maire de Kanfen
- M. Jean WAGNER, Représentant de la CCCE, Maire de Gavisse,
- Mme Marie-Marthe DUTTA-GUPTA, Représentante de la CCCE, Maire de Fixem,
- M. Gérard GUERDER, Vice-Président de la CCCE, Maire de Rodemack,
- M. Guy KREMER, Maire de Boust et représentant de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs (CCCE),
- M. Justin CONRADT, CCCE, Maire de Breistroff-la-Grande,
- M. Patrick BECKER, Vice-Président de la CA « Portes de France – Thionville » CAPFT, Maire de Kuntzig,
- M. Jean KLOP, Vice-Président de la CAPFT, Maire de Manom,
- M. Henri BOGUET, Vice-Président de la CAPFT, Maire de Fontoy,
- M. Marc FERRERO, Assesseur à la CAPFT, Maire d'Havange,
- M. Jean-Luc NIEDERCORN, Représentant de la CC Bouzonvillois Trois Frontières, Maire de Kirschnaumen,
- M. Jean KIEFFER, Représentant de la CC de l'Arc Mosellan, Maire de Kédange-sur-Canner,
- M. le Lieutenant-Colonel SMITH, représentant le Colonel VALLIER, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle,
- M. Patrice COSTA, Représentant de l'Institut Européen d'Ecologie,
- M. Marcel PHILIPPON, Représentant de la Fédération de la Moselle pour la pêche et la protection du milieu aquatique,
- M. Daniel TROUILLOT, Représentant de l'Unité Départementale Moselle CFE-CGC,
- M. Patrick MANGENOT, Représentant de l'Unité Départementale Moselle CFDT,
- M. Stéphane VOGEL, Représentant de l'Unité Départementale Moselle FO,
- M. Jean-Luc HAGEN, Représentant de l'Unité Départementale Moselle CGT,
- M. Marc HOUVER, Directeur Général des Services du Département de la Moselle,
- Mme Anne RIBAYROL-FLESCH, Vice-Présidente du Conseil Economique, Social et Environnemental Grand Est,
- M. Serge FEBVRE, Membre titulaire à la CCI de Moselle, Vice-Président « Commerce »
- Mme Marie-Laurence HERFELD, Représentante de la Chambre d'Agriculture de la Moselle,
- Dr Jean-Paul MERLIN, Représentant du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins,
- M. Hervé VANLAER, Délégué territorial de l'ASN,
- M. Thomas SEILNER, Agent expert du Ministère de l'environnement et de la protection des consommateurs du Land de Sarre,
- M. Dan BIANCALANA, Représentant du SYVICOL, Echevin de la ville de Dudelange,
- M. Jean-Paul DONDELINGER, Bourgmestre de la commune d'Aubange,

- M. Stéphane COOLS, Spécialiste des questions internationales au Ministère de l'Environnement de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal de la Wallonie,
- M. Didier OSSEMOND, Président du GIM'Est.



Mme Rachel ZIROVNIK, Vice-Présidente de la CLI de Cattenom, ouvre la séance à 14h14 en accueillant les participants.

Puis, elle salue la présence du nouveau Sous-Préfet de Thionville, M. Thierry HEGAY.

1. Approbation du compte rendu de la réunion de la CLI du 2 avril 2019

M. François LACHAUD revient sur le point 6 de l'ordre du jour du 2 avril dernier, et demande des explications sur le sujet des biocides, suite à la parution de l'article du Républicain Lorrain du 25 juillet 2019, qui alertait sur une concentration élevée de biocides dans l'eau.

Il s'interroge sur les raisons pour lesquelles la retenue d'eau du Mirgenbach qui sert à alimenter la centrale, contient des produits dangereux.

M. Thierry ROSSO explique que, par mesure de protection, la baignade y est interdite mais que les activités de pêche et de voile y sont maintenues.

M. François LACHAUD affirme y avoir déjà vu des gens faisant de la voile et y campant. Il considère qu'il est anormal que ces activités perdurent dans le périmètre des 2 km.

M. Thierry ROSSO renvoie M. LACHAUD vers la présentation faite par la société Pedon environnement, lors de la CLI du 16 octobre 2018. Mme Anne RIBAYROL-FLESCHE avait présenté un bilan sur le suivi hydrobiologique de la retenue d'eau artificielle du Mirgenbach et de la Moselle. Elle avait prouvé l'absence d'influence du fonctionnement du CNPE de Cattenom sur l'eau et sur les activités piscicoles.

Le compte rendu de la réunion de la CLI du 2 avril 2019 est approuvé à l'unanimité.

2. Retour sur la campagne d'arrêts 2019 et présentation des chantiers dimensionnants sur CNPE de Cattenom

Mme la Vice-Présidente de la CLI donne la parole à M. Laurent WERDENBERG, Directeur délégué technique et environnement du CNPE de Cattenom afin qu'il présente le bilan des activités 2019 (voir diaporama correspondant).

Il agrmente sa présentation par un court film sur le remplacement des réchauffeurs ABP en salle des machines.

A l'issue de la présentation, M. Marc TABOURET pose une question au sujet de l'usure sur la Pénétration Fond de Cuve (PFC) : l'analyse d'usure se fait-elle au bout d'une période définie ou bien est-ce un défaut observé sur une seule PFC ?

M. Laurent WERDENBERG explique qu'il s'agit d'un défaut sur l'unité de production n°3, détecté lors d'un contrôle « point 0 » qui, par ailleurs, s'effectue sur toutes les

cuves. Le phénomène est à attribuer à la fabrication, ce n'est pas un défaut dû au vieillissement des pièces. Ainsi, aucun risque n'existe d'en découvrir d'autres plus tard.

M. Roger SPAUTZ s'interroge donc sur les raisons de cette découverte tardive.

M. Thierry ROSSO répond que ce sujet a déjà été présenté en CLI. L'intérêt de l'évoquer ce jour consiste à présenter la réparation effectuée. Il explique qu'un défaut « statique » avait été mis en évidence, sans que la capacité de démontrer sa non-évolution sur 30 ans ne soit acquise. L'ASN a par conséquent demandé une opération de retrait de fissuration. La partie concernée a été retirée afin d'éviter la propagation de la fissure.

3. Les enjeux liés à la Moselle et aux épisodes de canicule

Mme la Vice-Présidente de la CLI donne la parole successivement à M. Jérôme LE SAINT, Directeur délégué arrêt de tranches du CNPE de Cattenom et à M. Pierre BOIS, Chef de la division de l'ASN de Strasbourg afin qu'ils présentent les enjeux liés à la Moselle et aux épisodes de canicule (voir diaporamas correspondants).

A l'issue de la présentation, M. Marc TABOURET demande au CNPE de Cattenom s'il envisage de refroidir l'eau plus rapidement, ce qui pourrait avoir un coût ou bien si la centrale peut tourner en autonomie sans refroidissement.

M. Thierry ROSSO explique que les aéroréfrigérants évacuent l'essentiel de l'énergie thermique lorsque les unités de production sont en fonctionnement. Une partie résiduelle retourne à la Moselle et, dans ce cadre, le CNPE doit respecter les critères de température des arrêtés préfectoraux. Si nécessaire, toujours pour respecter ces critères, le niveau de production peut être amené à baisser.

Concernant l'enjeu de sûreté, il existe la retenue industrielle du Mirgenbach située à proximité du site. Ce stock d'eau, en complément de la Moselle, permet justement l'autonomie de refroidissement, pour garantir la sûreté.

M. Marc TABOURET souhaite savoir ce qu'il en serait si la production d'électricité venait à baisser en cas de réchauffement généralisé.

M. Thierry ROSSO reconnaît que cela pourrait être problématique. Mais il explique que les phénomènes de chaleur impactent tous les moyens de production pilotables (charbon, gaz), et les moyens intermittents : l'énergie photovoltaïque perdrait dans un tel cas 20 % de son rendement, et l'éolien serait à l'arrêt faute de vent.

Ainsi, un des enjeux principaux reste la sobriété énergétique, comme par exemple l'utilisation limitée des climatisations ou encore la conduite de voitures plus écologiques. Le deuxième enjeu consiste à éviter le rejet de CO₂, et donc à ne pas construire de nouvelle centrale à charbon, comme cela va être prochainement le cas à Datte, en Allemagne.

M. François LACHAUD s'interroge sur la limitation d'accès à la retenue du Mirgenbach. Il se dit très étonné de l'absence de grillage et de la présence d'un seul panneau interdisant l'accès. Selon lui, ce panneau est insuffisant pour écarter une menace grave.

M. Thierry ROSSO répond que la retenue du Mirgenbach fait l'objet d'une surveillance par vidéo, ce qui permet à la gendarmerie présente sur le site de la centrale de rappeler à l'ordre certains promeneurs s'approchant trop près.

M. François LACHAUD avoue qu'il aimerait néanmoins pouvoir recueillir l'avis de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et de l'inspection du travail à ce sujet.

M. Thierry ROSSO complète en concédant que les autorités pourraient demander la fermeture de l'accès par une protection grillagée, mais que cela pourrait être gênant vis-à-vis de la population. Il ajoute que toute nouvelle activité sportive et ludique est interdite, et que seules deux activités historiques ont été maintenues (la pêche et la voile).

M. François LACHAUD pose une ultime question au sujet de la récupération des m³ et des thermies évacués.

M. Thierry ROSSO répond qu'il est question de gros débits (45 m³ par seconde) mais que les niveaux de températures sont très faibles, ce qui rend le potentiel calorifique moindre. Les installations pourraient être adaptées en vue d'alimenter un réseau de chaleur, mais cela resterait compliqué de trouver le modèle économique adéquat.

M. François LACHAUD regrette malgré tout que du CO₂ soit rejeté lors de la production de minerais d'uranium.

M. Thierry ROSSO explique que le nucléaire produit 12 g de CO₂ par KWh, ce qui est légèrement plus que l'éolien qui, lui, produit 11 g par KWh, mais beaucoup moins que le charbon (1000 g par KWh). Les 12 g de CO₂ par KWh correspondent à la fois à l'extraction du minerai et à la production d'électricité.

M. Roger SPAUTZ se dit en désaccord avec ce chiffre, car certaines études démontrent que 66 g de CO₂ par KWh sont produits par l'énergie nucléaire.

Il questionne ensuite l'ASN sur le sujet du rejet des chlorures dans la Moselle et souhaite savoir comment avance la consultation.

M. Pierre BOIS répond qu'elle est toujours en cours, et que le cas de Cattenom sera abordé en 2020.

4. La décision modifiant les échéances de mise en service des diesels d'ultime secours (DUS)

Mme la Vice-Présidente de la CLI donne la parole à M. Pierre BOIS, Chef de la division de l'ASN de Strasbourg afin qu'il présente la décision modifiant les échéances de mise en service des DUS (voir diaporama correspondant).

A l'issue de la présentation, M. François LACHAUD demande si les DUS ressemblent à des diesels de paquebot.

M. Pierre BOIS répond qu'en effet, cela y ressemble. Les diesels nucléaires proviennent des mêmes fournisseurs que les diesels marins.

En ce qui concerne les DUS, M. Thierry ROSSO explique qu'il s'agit de moteurs américains ultra-robustes, de la marque Fairbanks Morse, qui équipe la propulsion marine mais aussi les locomotives.

M. François LACHAUD demande si des revues périodiques sont effectuées sur les DUS.

M. Thierry ROSSO confirme et explique que 5 moyens de réalimentation électriques sont testés régulièrement : d'abord l'auto-alimentation par la centrale elle-même, puis l'existence de 2 diesels de secours, une ligne électrique externe et une turbine à combustion. Vient se rajouter un DUS par réacteur qui possède un niveau de robustesse élevé. La Force d'Action Rapide du Nucléaire (FARN) a en outre été créée suite à l'accident de Fukushima, pour renforcer la sûreté du site en déployant en moins de 24 heures des moyens de fourniture d'électricité, de pompage d'eau et de fourniture d'air comprimé.

M. Roger SPAUTZ questionne le Directeur de la centrale sur les nouvelles dates de mises en service des DUS.

M. Thierry ROSSO répond qu'un DUS est déjà opérationnel, qu'un deuxième le sera fin 2019, et que les deux derniers seront livrés avant l'été 2020.

5. Ecart relatif au référentiel technique de fabrication par Framatome de composants de réacteurs nucléaires

Mme la Vice-Présidente de la CLI donne la parole successivement à M. Thierry ROSSO, Directeur du CNPE de Cattenom et à M. Pierre BOIS, Chef de la division de l'ASN de Strasbourg afin qu'ils présentent l'écart relatif au référentiel technique de fabrication par Framatome de composants de réacteurs nucléaires (voir diaporamas correspondants).

Au vu du retard accumulé depuis le début de la réunion, et puisque le sujet ne concerne pas spécifiquement le site de Cattenom, M. Thierry ROSSO préfère laisser la parole à l'ASN, qui synthétisera le sujet.

M. Pierre BOIS présente cet événement générique et mentionne l'existence d'une nouvelle publication sur le sujet mise en ligne récemment sur le site de l'ASN (<https://www.asn.fr/Informer/Actualites/Ecart-de-fabrication-chez-Framatome>).

6. Elargissement du Plan particulier d'intervention (PPI) à 20 km et démarche de consultation des autorités transfrontalières dans le cadre du décret du 14 mars 2019

Mme la Vice-Présidente de la CLI donne la parole à M. Sylvain GENY, Chef du SIDPC de la Préfecture de la Moselle, afin qu'il présente l'avancée des travaux liés au nouveau Plan particulier d'intervention (PPI) ainsi que la procédure de sélection de nouveaux membres transfrontaliers de la CLI (voir diaporama correspondant).

M. François LACHAUD prend la parole pour indiquer qu'il serait important que les citoyens sachent où est diffusée la Lettre de la CLI.

M. la Vice-Présidente lui répond que l'édition papier est distribuée dans les Mairies et EPCI du PPI, et que la version digitale est en ligne sur la page de la CLI (https://www.moselle.fr/jcms/dev_8090/fr/commission-locale-d-information). Elle ajoute que chaque commune peut faire le relais de l'information.

M. Thierry ROSSO souhaite revenir sur la phase réflexe du PPI. Il explique que le CNPE de Cattenom a participé à des rencontres avec les communes ainsi qu'à la conférence de presse en Préfecture sur ce sujet, avec l'intention d'expliquer que cinq des six mesures à appliquer dans le cadre du risque nucléaire sont applicables à beaucoup d'autres risques (se

mettre à l'abri, se tenir informé, ne pas téléphoner, ne pas prendre sa voiture, être évacué si nécessaire). Seule la sixième mesure est propre au risque nucléaire, à savoir la prise de comprimé d'iode.

Il considère que la société actuelle n'accepte plus les risques, alors qu'il faudrait au contraire apprendre à les gérer. Il est partisan d'une pédagogie pour diffuser ces règles de bon sens.

M. Sylvain GENY ajoute que l'existence du document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) doit accompagner l'élaboration du plan communal de sauvegarde (PCS) afin d'identifier les risques majeurs dans chaque commune.

Les nouvelles communes entrant dans le périmètre PPI de 20 kilomètres disposeront d'un délai de 2 ans à compter de la date d'approbation du PPI pour élaborer et approuver le DICRIM (jusqu'au 07/10/2021). Le SIDPC viendra en appui des communes soumises à l'obligation de réaliser ces documents, en liaison avec les sous-préfectures, pour intégrer dès 2020 le risque nucléaire dans leurs documents.

Concernant l'évolution de la composition de la CLI, M. GENY dit être toujours en attente du retour du Ministère des Affaires étrangères, prévu pour fin décembre 2019.

Mme la Vice-Présidente informe l'assemblée de la tenue d'un séminaire sur les Plans Communaux de Sauvegarde à Paris le 22 novembre 2019, destiné notamment aux nouvelles communes du périmètre entre 10 et 20 km. Elle demande à la Préfecture de la Moselle de bien vouloir transmettre l'information à ces nouvelles communes.

7. Evénements sur l'échelle INES

Mme la Vice-Présidente de la CLI donne la parole successivement à M. Thierry ROSSO, Directeur du CNPE de Cattenom et à M. Pierre BOIS, Chef de la division de l'ASN de Strasbourg afin qu'ils présentent les six événements de niveau 1 sur l'échelle INES intervenus au CNPE entre avril et octobre 2019 (voir diaporamas correspondants), liés :

- à la détection tardive d'un dysfonctionnement sur une vanne du circuit d'alimentation de secours des générateurs de vapeur de l'unité de production n°4,
- à l'indisponibilité d'une vanne d'alimentation en vapeur d'une des deux turbines assurant l'alimentation des générateurs de vapeur sur l'unité de production n°1,
- à l'indisponibilité de la fermeture automatique d'une vanne d'alimentation en eau d'un générateur de vapeur sur son circuit d'alimentation de secours de l'unité de production n°2,
- au réglage inapproprié de l'alarme de surveillance du flux neutronique réacteur à l'arrêt sur l'unité de production n°3,
- à la détection tardive de l'absence de mise en place d'obturateurs sur l'unité de production n°3,
- à la détection tardive de la dégradation du couvre joint d'un puisard sur l'unité de production n°3.

M. Thierry ROSSO considère que la survenance de 6 événements en six mois n'est pas satisfaisante. Ainsi, l'équipe de Direction du CNPE de Cattenom a pris la décision de créer un plan d'amélioration de la rigueur sur le site. Elle se donne 3 mois pour rédiger ce plan. Il ajoute qu'il s'agit d'une démarche managériale, considérant qu'il est de sa responsabilité d'améliorer de manière continue la sûreté.

M. François LACHAUD pose une question de compréhension concernant les trois premiers événements présentés : pourquoi ces incidents n'ont-ils pas été détectés depuis la salle de commande ?

M. Thierry ROSSO explique qu'il existe des moto-pompes et des turbo-pompes. Les turbo-pompes doivent être alimentées en vapeur, ce qui nécessite le démarrage des installations. La détection des dysfonctionnements ne pouvait donc se faire que pendant les essais en vapeur.

M. François LACHAUD demande combien de temps après l'incident il est possible de s'en apercevoir.

M. Thierry ROSSO précise que l'on peut le détecter dès qu'il y a de la vapeur, entre 3 et 7 jours après l'opération de maintenance. Ce délai est standard, étant donné l'impossibilité technique d'une détection plus rapide.

8. Projet de Plan National de Gestion des Déchets et Matières Radioactives (PNGMDR) – retour sur les informations échangées dans le cadre du débat public ; Point sur le traitement des déchets du site de Cattenom, et sur leur gestion globale au niveau du parc nucléaire français

Mme la Vice-Présidente de la CLI donne la parole successivement à M. Michael GRAY, Adjoint au chef de service combustible logistique et déchets du CNPE de Cattenom et à M. Pierre BOIS, Chef de la division de l'ASN de Strasbourg afin qu'ils présentent le sujet des déchets (PNGMDR et gestion sur site de Cattenom - voir diaporamas correspondants).

A l'issue des présentations, M. Marc TABOURET souhaite revenir sur l'intervention de l'Institut de Soudure lors de la dernière réunion de la CLI, et plus particulièrement sur le point du traitement des déchets radioactifs, assuré par la société ACTENIUM. M. TABOURET souhaite savoir si ces déchets-là sont également recensés dans les 96,5 tonnes de combustible usé issus de la centrale de Cattenom ou bien s'il s'agit de déchets supplémentaires.

M. Michael GRAY explique que les déchets issus des sites de production restent de la responsabilité d'EDF même lorsqu'ils sont gérés par des entreprises prestataires. Puis, il affirme que les volumes déclarés comprennent l'ensemble des déchets traités, ce qui représente 60 % du total des déchets radioactifs. Le reste provient de la recherche (25%), des activités de défense (10%) et de l'industrie non électronucléaire et du secteur médical.

M. Thierry ROSSO souhaite ajouter que le coût du démantèlement est bien pris en considération par EDF qui doit avoir une provision sincère du coût du futur démantèlement. EDF se doit d'une part de réévaluer régulièrement ce coût devant le Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sûreté nucléaire, mais est d'autre part soumis à des contraintes financières, et notamment à une cotation en bourse.

Selon un rapport de la Cour des Comptes de 2012, si le coût du démantèlement devait doubler, le surcoût sur le KWh produit n'augmenterait que de 10%, et de seulement 5% pour le client final. A titre de comparaison, M. ROSSO ajoute que les taxes ont, pour leur part, augmenté de 600 % ces dernières années (depuis la création de la contribution au service public de l'électricité au début des années 2000).

9. Points divers (programme d'activités et budget pour 2020)

Mme la Vice-Présidente présente le programme d'activité et le budget de la CLI pour l'année 2020, qui reste quasiment identique à celui de 2019. En sus, la composition de la commission devra être modifiée. Par ailleurs, elle invite les membres volontaires à se manifester pour participer au groupe de travail des CLI transfrontalières, dont la prochaine réunion se tiendra à Paris en février 2020.

Elle annonce ensuite que le budget pour 2020 s'élève à 20 250 €.

Puis, elle évoque l'obligation suite au décret du 14 mars 2019 de constituer un bureau autour du secrétariat de la CLI. Les candidats qui se sont déjà manifestés sont les suivants :

Collège des élus : Mme la Vice-Présidente de la CLI

Collège des associations : Marc TABOURET (CLCV) et Marcel PHILIPPON (Fédération de la Moselle pour la pêche et la protection du milieu aquatique).

Collège des syndicats : Daniel TROUILLOT (CFE-CGC)

Collège des experts : Lieutenant-Colonel Frédéric SMITH (SDIS)

Concernant le collège transfrontalier, M. Roger SPAUTZ est candidat mais est actuellement membre observateur, et ne peut donc y participer. Le secrétariat de la CLI reste en attente du retour de la Préfecture avant de solliciter des candidatures pour ce nouveau collège.

Mme la Vice-Présidente demande si d'autres membres sont candidats. Aucune autre candidature n'est recensée.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Vice-Présidente remercie les membres pour leur participation et lève la séance à 17h23.

A Metz,
Le 7 novembre 2019,

Rachel ZIROVNIK



Vice-Présidente de la CLI de Cattenom